

SECTEUR 2. CHEMIN DE KERNIZAN



En limite est de la commune, le site a pour objectif de densifier le secteur en proposant une nouvelle offre de logements.

Les talus, situés en limite nord et en limite sud, doivent être maintenus.

Un accès unique doit être prévu pour desservir l'opération au niveau du chemin de Kernizan. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

Une liaison douce sur l'arrière du terrain peut être réalisée pour faciliter l'accessibilité au centre-bourg et aux équipements proches.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,72 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		13 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		9	
Nombre de logements sociaux (min) :		1	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	